

RÈGLEMENT RCA14 210004

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

QUE lors de la séance ordinaire tenue le mardi 7 octobre 2014, à 19 h, le conseil de l'arrondissement de Verdun a adopté le règlement suivant :

Règlement RCA14 210004

Règlement sur les subventions à la Société de développement commercial (exercice financier 2014)

QUE copie dudit règlement est déposée au secrétariat de l'arrondissement de Verdun situé au 4555 rue de Verdun, bureau 102, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance de 8 h 30 à 17 h du lundi au jeudi et de 8 h 30 à 12 h 30 le vendredi, et ce, sans interruption.

QUE ledit règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun, Québec
ce 15 octobre 2014

Diane Garand
Secrétaire d'arrondissement substitut